

DECLARATION DE LA FNEC-FP FO 31 AU CTSD DU 12 FEVRIER 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

A la rentrée 2018, ce seront plus de 80 % des communes qui reviendront au régime des 4 jours. L'immense majorité des enseignants et des parents aussi d'ailleurs demandent le retour à la semaine des 4 jours sur 36 semaines.

Nous n'acceptons pas les décrets Peillon, Hamon et Blanquer dont le but réel est de territorialiser l'école publique en transférant aux municipalités le pouvoir de décider de nos horaires et de notre calendrier de travail. Par le PEDT, dont le maire est à l'initiative, ce sont nos missions, notre liberté pédagogique, notre indépendance professionnelle, le principe d'égalité républicaine et de programmes nationaux qui sont remis en cause. Force Ouvrière combat cette orientation. Nous voulons des programmes nationaux et un calendrier national. A Force Ouvrière nous ne mélangeons pas ce qui est solaire et ce qui ne l'est pas. FO revendique donc ce retour pour qu'il redevienne la norme sur tout le territoire, y compris en Haute-Garonne. Nous sommes fonctionnaires d'État, nous voulons le rester.

Depuis le 1^{er} janvier, le gouvernement intensifie son offensive visant à soumettre tous les secteurs à l'austérité et à la logique d'inversion de la hiérarchie des normes et de destruction de toutes les garanties collectives : ordonnances Macron, suppression des cotisations salariales qui financent la Sécurité sociale, augmentation de la CSG, « Action publique 2022 », rétablissement du jour de carence, hausse de la retenue pour pension civile.

Le ministre de l'éducation nationale s'attaque au bac et instaure la sélection à l'université.

Il supprime des postes par milliers : 2600 dans le 2nd degré et 200 chez les administratifs. 3881 postes sont créés dans le 1^{er} degré, certes. Mais la hausse démographique et les 3100 postes attribués au dispositif CP et CE1 dit « 100 % réussite » induiront de nouvelles surcharges dans toutes les autres classes, de nouvelles fermetures, la poursuite d'une politique de démantèlement de l'enseignement spécialisé (RASED et structures) et accentueront encore le manque cruel de remplaçants.

La dotation et la politique ministérielles de 89 postes seulement pour l'académie c'est :

- les départements de l'académie dépecés pour attribuer 130 postes en Haute-Garonne ;
- des dédoublements en REP+ qui bloquerait 46 postes ; seuls 84 postes resteraient disponibles pour plus de 1500 élèves ;
- une cinquantaine de maternelles à 30 et plus par classe après les ouvertures prévues ;
- de nouvelles fusions et fermeture pour les écoles rurales du département ;
- des écoles sans remplaçant ;
- des postes et classes spécialisés insuffisants ;
- des fusions d'écoles maternelles et élémentaires qui imposent la multiplication des GS-CP contre les ouvertures.

Le ministre communique ... et dérègle :

Ainsi sur le dédoublement, par simple annonce de presse, il s'affranchit de la réglementation et de l'article 2 du décret 89-122 du 24 février 1989 qui, à juste titre, définit que c'est le directeur, avec son équipe, qui répartit les classes. Ne sont-ils pas les mieux placés pour répartir l'ensemble des maîtres et des élèves ?

En contradiction totale avec l'article 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, il recrute des contractuels sous payés en lieu et place de fonctionnaires et aux dépens des élèves et de ces personnes.

Le ministre communique. Pendant ce temps alors que les problèmes s'accumulent dans les écoles maternelles à Toulouse, M. l'Inspecteur d'académie vous ne faites pas respecter l'article R*412-127

du code des communes qui stipule expressément que « *Pendant son service dans les locaux scolaires, l'agent spécialisé des écoles maternelles est placé sous l'autorité du directeur ou de la directrice.* »

Le ministre communique. Nous seuls, les enseignants, travaillons dans les écoles et les classes ! Nous voulons des classes attribuées à des fonctionnaires, pas des injonctions et des enseignants précaires et payés au rabais !

Sur le plan de la gestion départementale, à votre arrivée en Haute-Garonne, vous annonciez que vous consommeriez 70% des dotations lors de la première phase. A FO, nous considérons que cette gestion était un progrès pour les maîtres, les écoles et les élèves comparativement à votre prédécesseur qui ouvrait seulement 40% des postes avant le mouvement.

Le projet que vous présentez aujourd'hui est bien loin de ces engagements. La consigne ministérielle de dédoublement consomme 46 postes et vous fermez 13,5 PDMQDC. Pour le reste, le bilan détaillé montre un différentiel de + 3 classes, 9 ULIS, 2 BD, 4 UP2A. Ainsi, vous utilisez 18 postes sur les 97 postes disponibles soit 18,5% ce qui est un recul. Les postes c'est maintenant, avant le mouvement que les enseignants les veulent, pour des affectations à titre définitif, pour préparer la rentrée.

Nous demandons l'annulation de la fusion des remplaçants qui détériorera les conditions de travail de tous les collègues du département, remplaçants ou non, en ne respectant pas les spécificités des différents types de remplacement et en menaçant l'existence des remplacements courts. Il est urgent de créer des postes si l'on veut améliorer la situation du remplacement en Haute-Garonne !

Alors que les dégâts de l'inclusion scolaire systématique ne font que s'accroître, alors que les structures spécialisées (SEGPA, EREA, ITEP, IME...) sont toujours plus menacées, nous prenons acte de l'ouverture de 9 ULIS. Mais face à l'augmentation du nombre d'ULIS et du nombre d'élèves accueillis par ULIS, FO rappelle qu'elles n'ont pas vocation à accueillir les élèves dont la MDPH notifie qu'ils doivent être scolarisés en établissement spécialisé. Leur droit aux soins et au type de scolarisation dont ils ont besoin doit être respecté.

Concernant les conditions de travail au lycée Gallieni, la FNEC-FP FO rappelle qu'elle appuie les revendications des personnels qui veulent enseigner dans des conditions normales. La FNEC rappelle qu'elle s'oppose à la mise à pied du chef d'établissement. Elle rappelle que les autorités rectorales ont périodiquement remis en cause les décisions des personnels qui visaient à assurer à la fois leur mission et un fonctionnement normal de l'établissement.

Les enseignants seront en grève le 13 février. Ils se rassembleront à la préfecture. Ils n'acceptent plus les dégradations continues de leurs conditions de travail. Ils exigent avec leurs syndicats :

- ▶ allègement des effectifs dans toutes les classes, baisse des seuils dans notre département ;
- ▶ création des postes de remplaçants et de RASED en nombre suffisant ; pas de fusion des remplaçants ;
- ▶ ouverture et réouverture des postes et structures spécialisées ;
- ▶ recrutement d'enseignants sur la liste complémentaire ;
- ▶ non au dispositif BLANQUER « 100 % réussite » : les postes créés doivent servir à satisfaire les besoins des écoles ;
- ▶ ouverture des classes nécessaires, non aux fusions d'écoles ;
- ▶ maintien de toutes les classes ;
- ▶ ouverture de postes au concours à hauteur des besoins réels du terrain ;
- ▶ des seuils en REP égaux à ceux des REP+ ;
- ▶ respect de la spécificité des maternelles ; pas de fusion maternelle-élémentaire.